



NOMBRE DE DELEGUES

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
SYNDICAT MIXTE POUR L'ELABORATION
D'UN SCOT DE L'AIRE GAPENÇAISE**

En exercice : 77

Présents et représentés à la séance : 33

Date de première convocation : 20 août 2015

Date de nouvelle convocation : 22 septembre 2015

Date de l'affichage par extrait de la
présente délibération : 3/10/2015

SEANCE DU 6 octobre 2015

OBJET : DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LA REALISATION D'UN PLAN DE PAYSAGE

L'AN DEUX MILLE QUINZE ET SIX OCTOBRE

Le Syndicat Mixte pour l'élaboration d'un Scot de l'aire gapençaise, s'est réuni à l'Hôtel de ville de Gap, après convocation légale, sous la présidence de M. Maurice RICARD, Président du Syndicat mixte du SCOT.

Etaient présents les élus délégués de la :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : A. DE SANTINI, RM. JOUSSELME, P. GUILLEMAIN, Y. JAUSSAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : F. VELLIEUX, J. PUGUET, P. SCHIAZZA, J. DALMOLIN, J. BONNARDEL, M. HUBAUD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JB. AILLAUD, G. WARIN, M. CŒUR, A. GAYDON, R. COSTORIER, M. RICARD.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : G. CHAPELLE, C. MIOLETTI, A. GAMBIN représenté par B. ROUSTANG, R. NOUGUIER, D. PY, B. ROUSTANG.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : E. CLAUZIER, H. BORRELY.
- **Communauté de Communes du Haut Champsaur** : B. SARRAZIN,
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : C. PELLISSIER, C. ANTOINE représenté par M. RICARD.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER représenté par C. BOUTRON, B. FEROTIN, C. BOUTRON, AB. DEGRIL, JL. BROCHIER, C. HUBAUD.

Etaient excusés :

- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JM. ARNAUD.
- **Communauté de Communes du Buech Dévoluy** : JF. CONTOZ, R. MOREAU.
- **Communauté de Communes du Valgaudemar** : R. ACHIN., C. ANTOINE
- **Communauté de Communes du Champsaur** : C. ROGAZZO, A. GAMBIN
- **Communauté de Communes de l'Avance** : M. BEYNET, A. ROULET.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : R. DIDIER

Etaient absents :

- **Communauté de Communes de l'Avance** : C.DURAND, F.CESTER, G. DANY.
- **Communauté d'Agglomération du Buech Dévoluy** : AM. GROS, L.CASALI, R.FREY, S. LARD.
- **Communauté de Communes de Tallard Barcillonnette** : JP. TILLY, P. ALLEC, R. ODDOU STEFANINI, M. GAY PARA, P. BIAIS.
- **Communauté de Communes du Champsaur** : M. VINCENT, JP.DAVIN, J. NOUGUIER, P. BRUNEL, D.KNOCKAERT, JM. BARTHELEMY, B.ROCHAS, D.GOSSELIN.
- **Communauté de communes du Pays de Serre-Ponçon** : M. CAZAC, S. CHAUSSEGROS, F. MICHEL, N. WIERZBINSKI, B. HODOUL, C.SAUMONT, G. BERNARD.
- **Communauté de Communes du Haut-Champsaur** : JP. COLLE, F. BROUX, JF. MICHEL.
- **Communauté de communes du Valgaudemar** : JC. CATELAN, L. SAUVAT, G. DEBARGE, D. ALLUIS, D. ARMAND.
- **Communauté d'Agglomération du Gapençais** : PY. LOMBARD, C. FACHE.

Les personnes présentes qui n'ont pas pris part aux votes :

- M. REYNAUD BANUS, Directrice du Syndicat Mixte du SCoT,
- E. BOUVIER, urbaniste au Syndicat mixte du SCoT,
- P. SAUTY, sigiste au Syndicat mixte du SCoT.

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire parmi les membres du Conseil Syndical : B. ROUSTANG ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Le Syndicat Mixte est lauréat de l'appel à projet national 2015 lancé par le ministère de l'écologie pour la réalisation d'un « Plan de paysage ».

A ce titre, une subvention de 30 000 € sur 2 ans de la DREAL PACA sera accordée au syndicat mixte du SCoT Gapençais. Une convention avec la DREAL PACA est en cours d'élaboration.

Pour compléter le financement de cette étude, qui s'élèverait à environ 100 000 € TTC, des financements complémentaires sont inscrits au budget prévisionnel.

Le plan de financement prévisionnel est le suivant :

Autofinancement	20 000 €
Etat « plan paysage »	30 000 €
Région	30 000 €
Autres (POIA, Département...)	20 000 €
TOTAL	100 000 €

Décomposition du budget prévisionnel				
	Phase 1 : Enjeux en termes de paysage	Phase 2 : Définition des orientations stratégiques	Phase 3 : Elaboration du programme d'actions	Montant total
Volet « paysages périurbains » (formes urbaines, silhouettes de bourg, greffes urbaines...)	15 000 €	2 000 €	13 000 €	30 000 €
Volet « qualité paysagère des entrées de ville et zones d'activités économiques »	12 000 €	2 000 €	11 000 €	25 000 €
Volet « qualité paysagère du bâti et des espaces agricoles »	12 000 €	2 000 €	11 000 €	25 000 €
Volet « intégration paysagère des énergies renouvelables »	9 000 €	1 000 €	5 000 €	15 000 €
Volet « sensibilités paysagères du SCoT Gapençais »	2 000 €	1 000 €	2 000 €	5 000 €
TOTAL				100 000 €

Une demande de subvention de 30 000 € a été adressée à la Région PACA le 23 juillet 2015 (demande enregistrée le 31 juillet par la Région sous le numéro 2015-13107).

Considérant les outils nécessaires à la mise en œuvre du volet paysager du SCoT approuvé et développés dans la réalisation d'un plan paysage

Considérant que le SCoT est lauréat de l'appel à projet 2015 « Plan de paysage »

Considérant la demande de subvention déposée par le Syndicat mixte auprès de la Région du 23 juillet 2015

les membres du conseil syndical, à 31 votes pour et 2 votes contre :

- Acceptent le budget prévisionnel de financement de l'étude Plan de Paysage
- Confirment la demande de subvention de 30 000 € faite par le syndicat mixte du SCoT Gapençais à la Région PACA pour l'élaboration d'un « Plan de paysage ».
- Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT Gapençais à faire des demandes de subventions complémentaires auprès du Conseil départemental 05, de la CIMA et du POIA pour accompagner le syndicat mixte du SCoT dans l'élaboration d'un « Plan de paysage ».
- Autorisent le Président du syndicat mixte du SCoT de l'Aire Gapençaise à lancer une consultation pour la réalisation de cette étude.
- Autorisent le Président à signer les conventions avec l'Etat et la Région pour l'attribution de ces subventions

ACTE ADMINISTRATIF PUBLIE OU NOTIFIE RENDU EXECUTOIRE A LA DATE DE DEPOT EN PREFECTURE.

Le Président,
Maurice RICARD

